

Éditorial

En chantier!



Un certain ras-le-bol s’entend presque partout: mais que font les Autorités avec tous ces chantiers sur nos routes cet automne?

En fait, c’est l’occasion d’expliquer comment se préparent et s’organisent ces travaux importants pour maintenir des infrastructures, que ce soit pour la mobilité, la chaleur, l’approvisionnement et l’évacuation de l’eau, l’électricité ou la fibre optique. Les acteurs de ces chantiers sont divers: les services cantonaux, les unités communales, les entreprises mandatées (Viteos SA), partenaires (Vivaldis, Groupe E SA), privées (Swisscom).

Au niveau communal, la préparation nécessite de dégager les moyens financiers pour effectuer les travaux, via le Conseil général (crédits-cadres ou crédits d’objet), le Conseil communal ou le budget d’exploitation. Comme la Commune ne dispose pas d’un ingénieur génie civil dans son unité des travaux publics, un mandat est donné à un bureau externe chargé d’élaborer les plans de détails en tenant compte de tous les paramètres constructifs; une simple réfection de chaussée n’a pas besoin de passer par cette étape. S’ensuit une demande d’offre à plusieurs entreprises, puis l’attribution des travaux à l’une d’entre elles. C’est à ce niveau que les choses peuvent se compliquer un peu plus.

En effet, à la suite de la pandémie et du conflit ukrainien-russe, le coût des matières premières a fortement augmenté et certaines marchandises ne sont plus disponibles immédiatement (ex. bordures de routes, conduites, etc.). Il faut donc souvent réadapter les projets. Les entreprises jonglent plus d’un chantier à l’autre et leur durée s’allonge parfois. Alors qu’on voudrait mieux anticiper l’organisation de tous ces travaux, l’on constate que tout le monde travaille en flux tendu. Cela concerne beaucoup de domaines des services publics.

À mon avis, il s’agira de trouver des solutions à cela. Dans ces conditions, en charge des infrastructures routières, je ne peux que demander à chacun de faire preuve de compréhension et de tolérance, tant les prestations que toute la population exige des entités publiques sont conséquentes de nos jours.

Daniel Geiser, conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 31 octobre 2022, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Nouveau règlement des fonds communaux	34	2	2
Modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux (marchands ambulants)	Renvoyé en commission		
Modification du règlement de police (dénigement)	37	0	1
Rapport d’information présentant la vision touristique et la stratégie foncière du site de La Vue-des-Alpes	33	3	2
Demande d’un crédit d’engagement de CHF 70’000 pour le remplacement des panneaux touristiques	35	0	3

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à quatre interpellations et à deux questions.

Par ailleurs, le Conseil communal a proclamé élus conseiller général Mario Di Pietro (PLR), en remplacement de Dimitri Challandes (PLR), et membre suppléante du Conseil général Suzanne Matthey-Claudet (PLR).

En toute sécurité

Bonbonnes de gaz

Il peut être très dangereux de stocker des bouteilles de gaz dans des locaux fermés, surtout en sous-sol. Si du gaz s’échappe, il suffit alors d’une simple étincelle, causée par exemple par l’interrupteur de la lumière, pour provoquer une explosion.

Les bonbonnes doivent être entreposées dans des endroits bien ventilés. L’idéal est un lieu en plein air, à l’abri des rayons du soleil. Il faut en outre veiller à ce qu’en cas de fuite, le gaz liquéfié étant plus lourd que l’air, celui-ci ne puisse pas s’échapper dans des pièces en contrebas, via les escaliers ou les sauts de loup par exemple.

Incendie

La crise énergétique agite la Suisse. Nombreux sont ceux qui se préparent à d’éventuelles pénuries: les uns remettent en service de vieilles cheminées, les autres installent des poêles électriques ou constituent de grandes réserves de bougies. Or, on oublie souvent que ces articles présentent des risques considérables en cas d’inattention, de mauvaise utilisation ou de mise en service inadéquate.



Pour passer l’hiver en toute sécurité même en cas de pénurie d’énergie, le Centre d’information pour la prévention des incendies fournit des conseils sur son site internet afin d’identifier les possibles dangers et prévenir les accidents et les incendies: www.bfb-cipi.ch/fr/.

Val-de-Ruz Expo

La Commune sera présente à Val-de-Ruz Expo qui se tiendra à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin du **17 au 20 novembre 2022**. À cette occasion, c’est le domaine de l’énergie qui sera à l’honneur et notamment le parc éolien «Éole-de-Ruz», projet phare de la Commune. Nous vous attendons au stand n° 35.

Signaux de chantier

Les chantiers ouverts sur nos routes peuvent représenter un véritable danger, surtout la nuit. Il est donc important qu’ils restent bien visibles grâce aux lampes de signalisation et aux barrières. Il en va de même pour la signalétique et les panneaux.

Pour la sécurité de tous, il est impératif de laisser en place ces éléments, il en va de notre responsabilité collective. Les enlever ou les vandaliser est un acte pénalement répréhensible et qui peut avoir de lourdes conséquences.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en novembre 2022:

Noces d’or (50 ans)

- Challandes Suzanne et Denis, à Fontaines;
- Ludi Madeleine et Rudolf, à Cernier.

90 ans

- Cuche Éliane, à Chézard-Saint-Martin;
- Jaussi Ruth, à Fontaines;
- Lauener Wili, à Fontainemelon.



Assermentations

Le 7 novembre 2022, Mike Ducommun, Régis Montavon, Simon Racine, Pasquale Tronqua et Mathieu Vermot-Petit-Outhenin ont prêté serment devant le Conseil communal lors de la cérémonie d’assermentation des nouveaux agents communaux en matière de gestion des déchets.

L’agent est ainsi légitimé dans la réalisation de tâches spécifiques. Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l’importance des fonctions qu’il s’engage à accomplir dans le respect des règles de déontologie en rapport avec ses missions.

Trier, c’est valorisant

Le vieux papier est une matière première et non un déchet. L’amélioration de la qualité des machines et du papier a permis d’augmenter régulièrement le taux de matière recyclée dans les diverses sortes de papier et de carton. Une fibre de papier peut supporter plusieurs processus de recyclage.

Afin d’éviter de remplir les conteneurs aériens des écopoints, la population est encouragée à utiliser les bennes des déchèteries (compacteurs à Dombresson et à Cernier) pour l’élimination de ses cartons bruns de grands gabarits. Agir ainsi est plus efficace en matière de coût et de traitement pour la Commune et permet aux habitants de se débarrasser plus facilement des cartons encombrants.

Rappelons égale-

ment qu’une benne papier/carton souillée, contenant d’autres déchets, coûte de l’argent à la collectivité, car le recycleur doit procéder à un tri manuel.



Cartes CFF

Pour l’année 2023, la Commune met à disposition de sa population quatre jeux de cartes journalières CFF, au prix inchangé de CHF 43 l’unité.

La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2^e classe sur les lignes du rayon de validité de l’abonnement général.

Les disponibilités sont consultables sur le site internet communal et les réservations s’effectuent par téléphone auprès du contrôle des habitants au 032 886 56 23.

Offres d’emploi

La Commune met au concours, pour la rentrée d’août 2023, les places d’apprentissage suivantes:

- 2 places d’assistant socio-éducatif (F/H);
- 2 places d’employé de commerce (F/H).

N’hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l’administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Retour des Après-midis champêtres

Les 19 et 20 octobre derniers se sont déroulés les Après-midis champêtres dédiés aux aînés (de 70 ans et plus) de la Commune.

Enfin! direz-vous. En effet, après deux ans d’absence dus à cette interminable période de pandémie, ce ne sont pas moins de 450 personnes qui ont pris part à l’édition 2022.

C’est à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin, que les convives ont pu se délecter d’une collation sucrée-salée préparée par le groupe «Apéritif» des dames paysannes du Val-de-Ruz, dont la réputation n’est plus à faire. Les personnes présentes ont également su apprécier leurs talents de décoratrices qui ont apporté une touche automnale à la salle. Courges, marrons, pives et de magnifiques arrangements floraux ont embelli les tables.

Au son de la musique de l’orchestre folklorique Les «Nacht’Vagabunden», fort apprécié, les plus motivés – et il y en avait – se sont dégourdis les jambes avec quelques pas de danse. Une ambiance chaleureuse de retrouvailles et de partage a régné lors de ces deux après-midis.

Pour assurer le service, les organisateurs ont eu la chance de pouvoir compter sur l’ensemble des apprentis employés de commerce, le personnel du guichet social, de la comptabilité, de la chancellerie et de la conciergerie.

Les sourires, les remerciements en direct, les témoignages de gratitude ainsi que les nombreux courriers et courriels reçus à l’issue de ces deux demi-journées ont sincèrement touché le cœur des organisateurs.



Nominations au SDI VdR

Christophe Favre et Fabrice Hélary ont reçu le grade de 1^{er} Lieutenant et Simon Gandolfo celui de Lieutenant au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR).

Tous trois sont actifs au sein du détachement de premiers secours CENTRE basé à Fontainemelon.

Lors du rapport annuel du dicastère de la sécurité, ils ont été félicités et remerciés de leur engagement au profit de la collectivité.

Lecture et dédicace

Le **samedi 26 novembre 2022 de 10h00 à 11h30**, la bibliothèque publique de Fontainemelon accueillera Julien Milési-Golinelli, auteur jeunesse des «Moi, je lis tout seul» et «Les gardiens des talismans», à l’occasion de la parution de son album *Luna, la petite chouette qui voulait voir le jour*.

La population est cordialement invitée à venir partager les aventures de Luna et à échanger avec son créateur. Une sélection de ses ouvrages sera également proposée.



Nocturnes

À l’occasion des fêtes de fin d’année, les commerces qui le souhaitent ont la possibilité d’élargir leurs heures d’ouverture les **vendredis 25 novembre et 23 décembre 2022** jusqu’à 21h00.

Ils sont également autorisés à ouvrir le **dimanche 18 décembre 2022**, durant un maximum de sept heures, entre 09h00 et 18h00.

Énergie positive

Température dans les habitations



Durant l’hiver 2022-2023, les locaux des bâtiments publics seront chauffés à 20°C la journée et à 17°C pour les salles de sport et les ateliers. Une réduction de la consommation d’eau (chaude et froide) sera demandée et la température des chauffe-eau sera portée désormais à 60°C.

Ces mesures d’économie d’énergie sont importantes et à la portée de tous. Le Conseil communal invite la population à les appliquer également au niveau des habitations.

Ce sont tous ces efforts collectifs et individuels qui permettront de passer ensemble une saison hivernale sans coupures de livraisons d’énergie.